

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 14 Décembre 2017

5139

■ Budget Principal - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour la dilatation du réseau pluvial avenue du Général Leclerc à Plan-de-Cuques

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Des inondations sont régulièrement observées en cas d'orage, au niveau de l'avenue du Général Leclerc (soulèvement de tampons, hauteur d'eau importante) ainsi qu'au croisement entre l'avenue Frédéric Chevillon et l'avenue du Général Leclerc sur la commune de Plan-de-Cuques (zone de stockage des eaux de pluie, arrivée d'eau superficielle en provenance de l'avenue Pasteur).

Une précédente étude hydraulique a montré que la totalité du réseau de l'avenue du Général Leclerc (jusqu'au rejet dans le ruisseau du Jarret) était incapable de transiter le débit décennal et seuls 2 tronçons étaient capables de transiter le débit de période de retour 2 ans.

Afin de réduire les risques de débordement dans ce secteur, il est donc nécessaire de procéder à la dilatation du réseau pluvial existant.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 666 666,66 € HT. soit 800 000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- L'information du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 décembre 2017

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de résoudre les problèmes d'inondation récurrents avenue du Général Leclerc à Plan-de-Cuques.
- Que l'autorisation de programme de cette nouvelle opération doit être créée et affectée.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'autorisation de programme, portant sur la réalisation de la dilatation du réseau pluvial avenue du Général Leclerc à Plan-de-Cuques, d'un montant de 666 666,66 € H.T. soit 800 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Principal - sous politique F180 – natures 2031 et 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- CP 2018 : 80 000 € TTC
- CP 2019 : 120 000 € TTC
- CP 2020 : 600 000 € TTC

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et de tout autre organisme et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI